

Prêt d'honneur création - reprise

RESEAU ENTREPRENDRE GUADELOUPE

Présentation du dispositif

Le Réseau Entreprendre Guadeloupe a pour objectif de faire émerger et réussir des créateurs et repreneurs d'entreprise créatrice d'emplois et à fort potentiel de développement par :

- l'accès à un accompagnement, personnalisé et dans la durée, par un chef d'entreprise bénévole,
- une entrée dans club des lauréats pour se former et partager ses premières expériences avec d'autres créateurs ou repreneurs,
- un prêt d'honneur pour lever les premiers financements,
- l'accès à un réseau local, national et international de chefs d'entreprise prêts à aider le nouvel entrepreneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'accompagnement s'adresse aux créateurs et repreneurs qui, par l'ambition qu'ils portent, leur potentiel entrepreneurial, leur métier et le marché auquel ils s'adressent, sont susceptibles de faire de leur entreprise, une PME apte à se développer.

— Critères d'éligibilité

Le nouvel entrepreneur doit répondre à un certain nombre de critères :

- la localisation géographique du porteur de projet, un critère important pour être accompagné par un chef d'entreprise,
- avoir des projets créateurs d'emplois (+ 5 emplois à 3 ans, besoin de financement de + de 70 000 €, différenciation par rapport au marché),
- être une jeune entreprise (6 mois avant la création et 12 mois après démarrage, pas à plus de 6 mois de la reprise),
- doit détenir la majorité dans le capital de la société et avoir un réel besoin d'accompagnement (le candidat doit avoir le contrôle de son activité, elle doit être son activité principale),
- être respectueux des valeurs fondatrices de Réseau Entreprendre Guadeloupe.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est compris entre 15 000 et 50 000 €, accordé à la personne, sans intérêt ni garantie, particulièrement intéressants pour son effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les créateurs et les repreneurs doivent se rapprocher du Réseau Entreprendre Guadeloupe.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE GUADELOUPE

- C/O Groupe Amédée BARBOTTEAU
Impasse Jean-Marie JACQUARD
ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 06 90 14 33 12